

POUR LA PUGNACITÉ.

Maïzouna Meram dans l'engrenage judiciaire



Le cas de Maïzouna Meram, 37 ans, vivant à Toulouse, est kafkaïen. Chassée par la guerre civile au Tchad, Maïzouna arrive en France avec sa famille à 10 ans. Sept ans plus tard, sa mère ayant acquis la nationalité française, elle peut donc prétendre à sa majorité à un certificat de nationalité. Maïzouna attendra ses 23 ans pour commencer les démarches. Début de l'engrenage. Elle n'est, d'abord, pas reconnue comme la fille de sa mère. Au bout de dix ans, la justice reconnaît cette filiation. Puis une autre décision explique qu'elle est la fille de sa mère, mais seulement depuis le 7 avril 2003... En novembre 2006, Maïzouna obtient du tribunal de Toulouse la reconnaissance de sa filiation, donc de sa nationalité française. Mais le parquet fait appel, car il ne parvient pas à se procurer son extrait d'acte de naissance au Tchad. Aujourd'hui, Maïzouna Meram, conseillère à l'ANPE, élue syndicale, n'est toujours pas française. Elle ne peut donc ni voter, ni se marier, ni sortir du territoire •

hannah

Alain Ricci

Internet : www.maizouna-meram.org

Marianne
n° 523 du

28/04 au 08/05

2007